



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT PAR ITESOFT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS



En application du Règlement général AMF et du Code monétaire et financier, le présent descriptif de programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par ITESOFT S.A. de ses propres actions.



Date de l'Assemblée Générale des actionnaires qui a autorisé le programme de rachat

17 juin 2009.



Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement

ITESOFT détient à ce jour 156.055 de ses propres actions soit 2.74% du capital.



Répartition par objectif des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif

Les 156.055 actions détenues en date des présentes sont destinées au service d'options d'achats au bénéfice des salariés (« stock-options ») ou d'actions gratuites.



Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont :

- la conservation et la remise ultérieure ou l'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, d'opérations de fusion, scission ou apport
- La remise d'actions ou l'échange à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des titres ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital
- dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou en vue selon toute formule permise de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son groupe notamment pour le service d'options d'achat, au titre de plans d'épargne groupe ou d'attribution gratuite

- pour annuler les actions ainsi acquises, ainsi que le cas échéant celles acquises dans le cadre d'autorisations de rachat d'actions antérieures, cette solution impliquant une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant dans sa forme extraordinaire
- pour tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur, dans une telle hypothèse, la Société informant ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

Le prix maximum d'achat est fixé à 10 € par action ordinaire (code ISIN FR0004026151).
La part maximale du capital dont le rachat est autorisé est de 10%, soit à titre indicatif 568.539 actions ordinaires à ce jour.

En conséquence, sur la base du nombre d'actions ordinaires composant le capital à ce jour (5.685.390 actions), en prenant en compte les 156.055 actions propres détenues par la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élève à 412.484 soit 7,26% du capital.

Durée du programme de rachat

18 mois à compter de l'assemblée générale mixte du 17 juin 2009 soit jusqu'au 16 décembre 2010.

Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat

Période allant du 17 mai 2008 au 16 juin 2009	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 16 juin 2009	
	Achats	Ventes/transferts	à l'achat	à la vente
Nombre de titres	160 313	24 000		
Prix moyen	1,93	1,20	Néant	Néant
Montants en €	309 172	28 800		

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société : ITESOFT, Parc d'Andron Le Séquoia, F30470 Aimargues et sur les sites de ITESOFT (www.itesoft.com) et de l'AMF (www.amf-france.org)
Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.

Fait à Aimargues,
le 18 juin 2009



Contacts

● ITESOFT

Thierry Charlet
Parc d'Andron
Le Séquoia – 30470 Aimargues
Tél : +33 (0)4 66 35 77 00
Fax : +33 (0)4 66 35 77 01
finance@itesoft.com